

Comment dresser une généalogie dans le canton de Fribourg

Autor(en): **Chobaz, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen / Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
= Bulletin d'information / Société suisse d'études généalogiques**

Band (Jahr): - **(1987)**

Heft 29: **[Édition française]**

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1041571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment dresser une généalogie dans le canton de Fribourg

Les livres d'état civil (commune d'origine), puis les cahiers paroissiaux (les cures), auront selon leur degré de conservation permis au généalogiste de remonter en moyenne jusqu'au milieu du 18^e siècle; parfois même jusqu'à la fin du 16^e siècle.

A partir de cette époque, il va falloir trouver d'autres sources. Dans un premier temps ce seront les archives notariales, testaments, partages, baux et surtout les contrats de mariage, véritables mines d'or du chercheur, qui permettront de poursuivre les recherches (Archives de l'Etat à Fribourg).

Il pourra aussi recourir à d'autres documents, comme les recensements (Fribourg de 1811 à 1880) et surtout les grosses et reconnaissances de terres (ancienne forme de registre foncier). Ce nouvel arsenal permettra au généalogiste d'atteindre la moitié du 15^e siècle en raisonnant ici, sur les familles moyennes, c'est-à-dire le petit peuple des villes et des campagnes qui n'était propriétaire ni de fief noble ni d'office.

Pour les périodes antérieures au 15^e siècle, les recherches s'avèrent plus difficiles. Un bon nombre de documents ont disparu au cours des siècles, les livres restants ne permettent souvent plus de dresser des filiations continues. Il faudra alors se contenter de quelques prénoms sans lien entre eux.

En généalogie, on peut aller toujours plus loin, si l'on connaît les sources, les endroits où les individus ont vécu et si l'on sait les exploiter. A ce stade, c'est le nom qui sera le fil conducteur, la base des recherches. L'étude historique des régions concernées, le mode de vie des habitants seront aussi très importants. Une bibliographie très riche existe à ce sujet et ne demande qu'à être consultée.

Il faut encore citer d'autres sources:

- les rôles militaires,
- les comptes (impôts, redevances, corvées etc.),
- les manaux (procès-verbaux des conseils d'Etat, communaux paroissiaux),
- les comptes-rendus des affaires judiciaires,
- les livres des corporations et abbayes professionnelles,
- les archives des couvents et évêchés,
- les archives des anciennes paroisses (souvent très riches).

Dans la bibliographie: consulter la Bibliographie du canton de Fribourg, publiée en 1982 par la Bibliothèque cantonale et universitaire (658 pages). Voir entre autres

- Mémoires et documents de la société d'histoire de la Suisse romande.
- Père Appollinaire Dellon: Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg.

Voir aussi le fichier généalogique qui renvoie aux principaux fonds déposés aux Archives de l'Etat.

Le généalogiste devra allier un flair infailible, à une patience à toute épreuve, à une ténacité de termites et à un amour de la vérité qui le poussera à négliger aucun détail, flatteur ou défavorable.

Bernard CHOBAS, Romont